Application agréée E-legalite.com

99\_DE-057-215705914-20250926-DELIB\_2025\_

# Commune de Rombas Département de la Moselle Arrondissement de Metz-Campagne

## **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025**

#### Délibération n° 2025/09/05

Date de la convocation :

La séance débute à 18h30

Acte exécutoire à compter du :

Affichée en Mairie

le:

19 septembre 2025

et se termine à 19h02

29 septembre 2025

29 septembre 2025

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 22

## Étaient présent(e)s (22)

M. FOURNIER Lionel, Président M.RISSER Charles Mme WAGNER Veronica M. NOBILE Didier Mme MACAIGNE Christèle

M. Vincent MARRELLA Mme MUHLMANN Aude M. DUMON Joël Mme KRAOUCHE Bakhta Mme OUTOMURO Clotilde Mme COLOMBEY Fabienne M. RUPPERT José M. BARBARAS Pascal

Mme BALZER Lise Mme DA ROCHA Maria M. IAFRATE Michel M. Jonathan DOLBEAU Mme GATTO Josiane Mme INTERRANTE Rose Marie M. VILLA Victor arrivé à 18 h 34 M. BEN-ARIF Samir arrivé à 18 h 34

Mme STEINBACH Danielle

## Étaient absent(e)s avec procuration (5)

Mme KEUVREUX Anita procuration à M. RISSER Charles

M. SAUDRY Thierry procuration à Mme MACAIGNE Christèle

Mme BENCI Monique procuration à Mme WAGNER Veronica

Mme MOLINA Angélique procuration à M. Jonathan DOLBEAU

M. PELTIER Xavier procuration à M. IAFRATE Michel

#### Était absent(e)s excusé(e)s (2)

M. CHARO Michel M. IORFIDA Serge

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

99\_DE-057-215705914-20250926-DELIB\_2025\_

#### 5. Modification du tableau des effectifs – Création de poste.

Le Maire expose que dans le cadre de l'organisation des services municipaux et de l'évolution des besoins des services, il y a lieu de créer 1 poste.

Cette création de poste fait suite à 1 promotion interne.

VU le Code Général de la Fonction Publique, VU le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

la création du poste suivant ;

Emploi permanent à temps complet

### Filière administrative :

1 poste de rédacteur territorial

**PRECISE** que cet agent pourra bénéficier du régime indemnitaire correspondant à sa filière, et que l'emploi ainsi créé ouvre droit, en cas de besoin, à la réalisation effective d'heures supplémentaires rémunérées.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, 31, Avenue de la Paix - BP 51038 – 67070 Strasbourg Cedex – <a href="https://www.telerecours.fr">https://www.telerecours.fr</a> – dans un délai de deux mois à compter de sa publication par vois électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme, Rombas, le 26 septembre 2025.

Lione FOURNIER.

Secrétaire de séance,

Jonathan DOLBEAU